

Questions orales

M. Fox: Monsieur l'Orateur, je me suis donné beaucoup de mal hier, dans ma réponse, pour ne pas divulguer de noms publiquement, parce que ce genre d'accusations a tendance à ternir les réputations.

M. Hnatyshyn: Dites-le à Goyer. Ne nous faites pas de sermons, dites-le à Goyer.

M. Basford: Écoutez donc ces députés du parti d'en face qui n'arrêtent pas de bramer à propos de la Déclaration des droits.

M. Fairweather: Que dire de l'affaire Rudnicki?

Des voix: Oh, oh!

M. Fox: Monsieur l'Orateur, l'opposition semble croire que je devrais mener une enquête publique sur le parquet de la Chambre des communes.

M. Hees: Nous voulons que vous nous disiez la vérité.

M. Fox: Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, les députés d'en face ont fait ces derniers mois un certain nombre d'allégations dont beaucoup se sont révélées absolument sans fondement. Je ne vais pas traîner dans la boue le nom d'un Canadien dévoué qui a passé une bonne partie de sa vie au service de son pays, rien que pour satisfaire la curiosité malsaine du député d'en face.

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: Pourquoi ne dites-vous pas cela à Goyer?

M. Oberle: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. La personne que je viens de nommer avait été précédée à ce poste par l'inspecteur Cobb et le lieutenant-colonel Bourne, qui sont tous gravement impliqués dans toute cette affaire. Le ministre connaît ce nom depuis quatre jours et n'a même pas fait enquête ou interrogé ses propres collaborateurs à cet égard. Nous avons maintenant appris de la GRC qu'elle fait elle-même enquête...

Des voix: Oh, oh!

M. Oberle: ...qu'elle fait elle-même enquête ou examine...

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. La parole est au député d'Oshawa-Whitby.

L'ENTRÉE AVEC EFFRACTION À L'AGENCE DE PRESSE LIBRE—
L'ENQUÊTE MENÉE PAR LE SURINTENDANT NOLAN

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse elle aussi au solliciteur général. Après que le caporal Robert Samson eut révélé l'an dernier que la Gendarmerie royale avait participé à la perquisition illégale, le solliciteur général de l'époque déclara à la Chambre le 31 mars qu'une enquête était en cours au sujet de cette perquisition. Le 15 juin suivant, le secrétaire parlementaire d'alors assura à la Chambre que l'enquête était terminée. Vendredi dernier, à l'extérieur de la Chambre, l'actuel sollici-

teur général a dit que cette enquête avait été menée par le surintendant Nolan. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre ce qu'il a dit à l'extérieur de la Chambre la semaine dernière?

● (1430)

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je pense avoir dit également à la Chambre vendredi dernier, pendant la période des questions, que, d'après la GRC, le commissaire avait chargé le surintendant Nolan de mener une enquête sur cette affaire. Étant donné que M. Cobb collaborait à l'enquête, le surintendant Nolan lui a demandé de faire un compte rendu, si je ne m'abuse.

M. Broadbent: D'après un article qui est paru dans l'édition d'aujourd'hui du *Sun* de Vancouver, et qui s'inspire d'un entretien avec le surintendant en chef, M. Cobb, il n'y a pas eu d'enquête. M. Cobb a bel et bien affirmé qu'aucune enquête n'avait été effectuée par lui, par le surintendant Nolan ou par qui que ce soit. Voici un extrait de cet article:

Ce sont les journaux qui ont parlé d'une enquête. Tout ce qu'on m'a demandé en réalité, c'est de faire un rapport le plus détaillé possible sur les faits.

Les déclarations que plusieurs solliciteurs généraux et le premier ministre ont faites l'année dernière ont donné l'impression à la Chambre qu'une enquête était en cours. M. Cobb nous affirme maintenant le contraire. C'est lui qui a donné le feu vert pour la fouille et il prétend qu'on lui a seulement demandé de faire un rapport à ce sujet. Celui qui a autorisé le cambriolage a donc affirmé qu'il n'y avait eu aucune enquête. Le ministre peut-il dire à la Chambre si l'on a effectivement mené une enquête à ce moment-là ou si l'on s'est contenté de demander au responsable de faire un rapport?

M. Fox: Monsieur l'Orateur, il ne fait pas de doute que la personne qui a ordonné cette perquisition a été traduite devant le tribunal avec les deux autres agents des deux autres corps policiers, et qu'on lui a demandé de dire tout ce qu'il savait à ce propos. Si j'ai bien compris, le corps policier aurait demandé que l'on procède à cette perquisition et ce serait le surintendant Nolan qui se serait chargé de l'opération. Je ne sais pas si la Chambre peut appeler cela une enquête; c'est une question de terminologie. Je crois que c'est une question de terminologie. Le député oublie un point important: il oublie de dire que l'opération a été ensuite menée avec la pleine et entière collaboration du corps policier et du procureur général de la province de Québec, que le commissaire de cet organisme a déclaré avoir rencontré l'enquêteur du procureur général du Québec pour lui donner tous les renseignements qu'il avait demandés. A mes yeux, c'est de la collaboration pleine et entière. Jamais au cours des audiences qui ont été tenues par la suite le procureur général de la province de Québec, l'avocat de la poursuite ou les tribunaux n'ont prétendu que le corps policier n'avait pas fourni les renseignements comme on le lui avait demandé.